



INFO XXX / 2024 FR

19e COUPE DU MONDE FIAP DES CLUBS

Règlement d'inscription

Date limite : 1er décembre 2024

Jugement : du 13 au 15 décembre 2024 – en ligne

La cérémonie de remise des prix aura probablement lieu en 2025, à une date et dans un lieu à définir.

Inscription et téléchargement en ligne via le site Web :

<https://fiapworldcup.fotogenius.es/fiapworldcup/2024/>

Contact de l'organisateur :

Michele MACINAI, Via Campo Romano n. 2, Fraz. Mercatale Valdarno, 52021, Bucine (AR), Italie

michele.macinai@gmail.com / GSM +39 335 5424581

1. Limite de 2 œuvres par auteur.
2. Pas plus d'un participant, dans toute participation d'un club, ne peut être résident d'un pays étranger à ce club. Toutefois, l'auteur étranger doit être un «membre résident du club », ce qui signifie qu'il doit également être membre du club participant à la Coupe du Monde FIAP des Clubs.
3. Chaque auteur ne peut participer que pour un seul club ; il est interdit de concourir pour plusieurs clubs.
4. Les auteurs des photos acceptées dans la Coupe du Monde FIAP des Clubs peuvent compter ces acceptations pour des distinctions individuelles FIAP.
5. La personne représentant le club (c'est-à-dire celle chargée de soumettre les fichiers participant à la compétition) est responsable de la collecte des fichiers soumis, qui doivent contenir les données EXIF d'origine. Cette personne doit également recueillir, en même temps que les fichiers soumis, tous les fichiers RAW des images ou les fichiers jpg originaux non modifiés. Dans ce dernier cas, elle devra également demander les images prises immédiatement avant et après l'image soumise. Cette personne doit conserver toutes ces images (série RAW+JPG), sans exception, en cas de demande pour une éventuelle inspection, sans limite de temps, de prescription ou de limitation des actions de la FIAP. Ces fichiers peuvent être demandés à tout moment par le Directeur de la Coupe du Monde FIAP des Clubs ou par le Service Éthique de la FIAP auprès du représentant du club. Dans le cas où un ou plusieurs fichiers seraient demandés, le représentant du club doit les envoyer dans un délai de 10 jours à compter de la demande. Si les fichiers ne sont pas envoyés et reçus dans ce délai, l'image soumise sera disqualifiée.
6. LES IMAGES CRÉÉES PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SONT STRICTEMENT INTERDITES DANS CETTE COMPÉTITION ! Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur, qui doit également détenir les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés à vie ! (INFO 260/2023)

Voir également le NOUVEAU Règlement de la Coupe du Monde FIAP des Clubs (DOC 042/2024) ci-joint.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE

The International Federation of Photographic Art

La Fédération Internationale de l'Art Photographique vous invite à participer à la **19e Coupe du Monde FIAP des Clubs**. Le jugement de la 19e Coupe du Monde des Clubs 2024 se déroulera en ligne.. La cérémonie de remise des prix aura probablement lieu en 2025, à une date et dans un lieu encore à définir.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque club, qu'il soit affilié à la FIAP ou non, peut participer avec 20 photos numériques (en noir et blanc et/ou en couleur). Les œuvres acceptées lors des précédentes Coupes du Monde ne peuvent pas être soumises à nouveau.

La cohérence entre les photos n'est pas requise.

L'inscription et le téléchargement des images s'effectuent exclusivement via le site Web :

<https://fiapworldcup.fotogenius.es/fiapworldcup/2024/>

Le téléchargement sera possible à partir du 2 octobre 2024.

RÈGLES POUR LES AUTEURS

Les Membres Opérationnels ne peuvent pas participer.

La participation est limitée à 20 œuvres par club avec un maximum de deux (2) œuvres par auteur.

Chaque auteur ne peut participer qu'à un seul club.

Les équipes internationales sont interdites. Cependant, un auteur étranger est autorisé.

TAILLE DES ŒUVRES

Les fichiers doivent être au format **JPG, en RGB, 300 dpi**.

Image size: **2400 pixels minimum** and **3500 pixel maximum** for the largest side in order to be printed for the exhibition. **Maximum file size 6 MB.**

Taille de l'image : **2400 pixels minimum** et **3500 pixels maximum** pour le côté le plus long afin de permettre l'impression pour l'exposition. **Taille maximale du fichier : 6 Mo.**

Aucun nommage de fichier n'est requis ; les fichiers seront automatiquement renommés lors du téléchargement.

FRAIS D'INSCRIPTION

Afin de promouvoir la Coupe du Monde FIAP des Clubs et de la faire encore mieux connaître à travers le monde, conformément à l'article n°3 du Règlement de la Coupe du Monde FIAP des Clubs (DOC 042/2024), le Comité Directeur de la FIAP a décidé d'autoriser tous les clubs du monde (et pas seulement les clubs ILFIAP) à participer gratuitement à l'édition 2024 de cette compétition. Par conséquent, aucun frais d'inscription n'est requis pour que tous les clubs photographiques du monde puissent participer à la 19e Coupe du Monde FIAP des Clubs 2024.

PRIX

La Coupe du Monde FIAP des Clubs est décernée comme suit :

Coupe du Monde des Clubs 2024 pour le meilleur club.

Médaille d'or FIAP pour le club classé deuxième.

Médaille d'argent FIAP pour le club classé troisième.

Médaille de bronze FIAP pour le club classé quatrième.

Six mentions honorables pour les clubs classés de la 5e à la 10e place.

Les auteurs du club classé premier reçoivent une mention honorable.

Une médaille d'or FIAP, une médaille d'argent FIAP, une médaille de bronze FIAP et quatre mentions honorables seront décernées aux œuvres de qualité exceptionnelle, indépendamment du classement du club.

Le jury sélectionnera également trois œuvres et attribuera un prix individuel à chacune d'elles, dans les catégories suivantes : meilleure photo de paysage, meilleure photo de portrait et meilleure photo d'architecture. Une médaille de bronze sera décernée à chacune des trois œuvres gagnantes.

À l'exception des mentions honorables attribuées aux auteurs du club classé premier, chaque auteur ne peut recevoir qu'un seul prix.

Le club ayant obtenu les meilleurs résultats de 2022 à 2024 recevra le **Trophée Maurice Dorikens 2022-2024** (voir le **NOUVEAU DOC 042/2024** ci-joint, art. n°8).

CATALOGUE - EXPOSITION

Un catalogue téléchargeable au format PDF sera créé. Il inclura la liste des œuvres primées, le classement des clubs, ainsi que la reproduction de toutes les œuvres acceptées des 10 premiers clubs.

Le catalogue sera disponible en téléchargement pendant l'exposition ou immédiatement après.

La cérémonie de remise des prix, avec projection publique des œuvres des clubs gagnants et présentation des récompenses, aura probablement lieu en 2025, à une date et dans un lieu encore à définir.

PANEL OF SELECTORS

1. M. Manocher DEGhati	Photojournaliste (pour Time, Life, Newsweek Paris Match, Geo et National Geographic)	Iran/France
2. M. Angelo Di TOMMASO	EFIAP/p, MFIAP	France
3. M. Jesús Manuel Garcia FLORES	EFIAP/b, ESFIAP, FIAP L.O. d'Espagne Directeur du Centre FIAP "Torrijos"	Espagne
4. M. Bjarne Hyltdgaard PEDERSEN	EFIAP/d3, MFIAP	Danemark
5. M. Petar SABOL	EFIAP/d1, MFIAP	Croatie

Suppléants :

1. M. Pandula BANDARA	EFIAP/b	Sri Lanka
2. M. Angela POGGIONI	EFIAP/g	États-Unis

CALENDRIER

Début du téléchargement :	2 octobre 2024
Date de clôture :	1er décembre 2024
Jugement :	du 13 au 15 décembre 2024
Résultats :	13 janvier 2025
Ouverture et cérémonie de remise des prix :	en 2025, à une date et dans un lieu à définir

COMITÉ ORGANISATEUR

Président de la FIAP: M. Riccardo Busi, Directeur de la Coupe du Monde : M. Michele



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE

The International Federation of Photographic Art

DOC 042 / 2024 F

RÈGLEMENT de la COUPE DU MONDE FIAP DES CLUBS

1. ORGANISATION

La participation à la Coupe du Monde FIAP des Clubs est ouverte à tous les clubs photographiques, qu'ils soient membres de la FIAP ou non. Les Membres Opérationnels ne peuvent pas participer.

Le jugement est organisé par le Directeur du Service de la Coupe du Monde.

Le Comité Directeur de la FIAP confie l'organisation de la cérémonie de remise des prix à un Membre Opérationnel de la FIAP ou à un club (ILFIAP).

2. FONCTIONNEMENT

Le Directeur du Service de la Coupe du Monde sera responsable de la coordination de l'événement, en étroite collaboration avec le Comité Directeur de la FIAP. Il/elle sera notamment chargé(e) de l'exécution pratique de l'événement et prendra toutes les initiatives nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la Coupe du Monde.

3. PARTICIPATION

Une participation à la Coupe du Monde consistera en 20 œuvres numériques par club, avec un maximum de 2 œuvres par auteur.

Aucun juge ne peut être membre d'un club participant, ni soumettre de photographie au concours.

Toute photographie acceptée dans une précédente Coupe du Monde FIAP pour Clubs ne peut pas être soumise. Si une photographie acceptée lors d'une précédente Coupe du Monde FIAP pour Clubs est découverte, elle sera disqualifiée (c'est-à-dire

que 0 point sera attribué à cette photographie). Chaque auteur ne peut concourir que pour un seul club.

Pas plus d'un participant, dans toute inscription de club, ne peut être résident d'un pays étranger à ce club. Toutefois, l'auteur étranger doit être un « membre résident du club », ce qui signifie que l'auteur étranger doit également être membre du club participant à la Coupe du Monde FIAP des Clubs. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du club. Si ce manquement est découvert après le jugement, tous les prix reçus par ce club devront être retournés à la FIAP. De plus, le Comité Directeur de la FIAP pourra décider de toute sanction supplémentaire qu'il jugera appropriée.

Chaque club sélectionne les œuvres (la collection) qu'il souhaite présenter.

Tous les genres et procédés créatifs sont autorisés, en noir et blanc ou en couleur. Il n'est pas nécessaire d'avoir une cohérence entre les photographies.

Les images créées par intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans cette compétition ! Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur, qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés à vie !

La personne représentant le club (c'est-à-dire celle qui sera responsable de soumettre les fichiers participants à la compétition) est chargée de collecter les fichiers soumis, qui doivent contenir les données EXIF d'origine. Cette personne doit également collecter en même temps auprès des auteurs tous les fichiers RAW des images soumises ou les fichiers jpg originaux non modifiés. Dans ce dernier cas, elle devra également demander les images prises immédiatement avant et après l'image soumise.

Cette personne doit conserver toutes ces images (séries RAW + JPG), sans aucune exception, au cas où elles seraient demandées pour une éventuelle inspection, sans expiration, prescription ou limitation des actions de la FIAP.

Ces fichiers peuvent être demandés à tout moment par le Directeur de la Coupe du Monde FIAP des Clubs ou par le Service Éthique de la FIAP à la personne représentant le club.

Dans le cas où un (ou plusieurs) fichier est demandé, la personne représentant le club doit l'envoyer dans un délai maximal de 10 jours à compter de la demande. Si le

fichier n'est pas envoyé et reçu dans les délais impartis, l'image soumise sera disqualifiée (c'est-à-dire que 0 point sera attribué à ce fichier).

Étant donné que la Coupe du Monde FIAP des Clubs est une compétition sous le Patronage de la FIAP, tous les règlements et conditions valables pour les compétitions sous Patronage FIAP s'appliquent intégralement à cette compétition également.

En particulier, les règles mentionnées ci-dessus sont présentées dans le document FIAP 040/2023 « Conditions et règlements pour le Patronage FIAP » et le document FIAP 038/2023 « Sanctions pour violation des règlements FIAP et la Liste Rouge ».

Si le fichier image demandé enfreint l'un des règlements, il sera immédiatement disqualifié (c'est-à-dire que 0 point sera attribué à ce fichier).

Les auteurs doivent donc conserver intacts et sans aucune altération les métadonnées originales des images. Si une image ne contient pas les données EXIF d'origine, elle sera disqualifiée (c'est-à-dire que 0 point sera attribué à ce fichier).

Dans le cas où les fichiers mentionnés ci-dessus sont demandés, la date de publication des résultats de la Coupe du Monde FIAP des Clubs peut être reportée par rapport à la date prévue indiquée dans les règles de participation, afin de permettre la vérification nécessaire des fichiers demandés.

La taille des photos et la méthode d'envoi seront spécifiées dans les règles de participation.

La participation à la Coupe du Monde est gratuite pour les clubs ILFIAP.

Tous les autres clubs devront payer des frais d'inscription. Le montant et les modalités de paiement de ces frais seront fixés par le Comité Directeur de la FIAP et précisés dans les règles de participation à la Coupe du Monde.

Dans le but de promouvoir la Coupe du Monde FIAP des Clubs et d'accroître sa notoriété à l'échelle mondiale, le Comité Directeur de la FIAP a le pouvoir de décider occasionnellement de permettre à tous les clubs du monde (et pas seulement aux clubs ILFIAP) de participer gratuitement à la Coupe du Monde FIAP des Clubs.

4. JURY

Le Comité Directeur de la FIAP sera responsable de sélectionner un jury composé d'un minimum de 3 personnes et d'un maximum de 5 personnes (selon leur disponibilité), provenant de 3 pays différents. De plus, il devra prévoir 2 suppléants.

Le jury pourra être composé de photographes de renom, qu'ils soient amateurs ou professionnels, mais ils doivent tous avoir une excellente connaissance de la photographie internationale. Le Directeur du Service de la Coupe du Monde sera chargé de convoquer les juges.

Une liste des membres du jury sera incluse dans les règles de participation.

Une fois que le jury aura terminé et approuvé son travail, les résultats du concours devront être signés par tous les juges.

Chaque juge recevra un certificat (ou une médaille, ou un insigne spécial) en guise de remerciement pour leur travail lors de la session du jury.

5. JUGEMENT

Le jugement se déroulera selon les instructions du Directeur du Service. Le travail du jury et les résultats doivent être finalisés et publiés dans le respect de la date indiquée dans les règles de participation.

Le jugement peut être organisé en ligne ou en personne.

6. TRAVAIL DU JURY

Chaque photo d'une participation est présentée individuellement et jugée sur sa propre valeur. Les photographies de toutes les participations seront mélangées.

Chacun des 3 membres du jury dispose de 3 à 9 points pour chaque œuvre soumise. Le score total pour chaque œuvre individuelle sera la somme des points attribués par les 3 membres du jury (donc un maximum de 27 points et un minimum de 9 points).

Le score d'une participation de club sera la somme des scores de chacune des 20 œuvres soumises (donc un maximum de 540 points).

Le club ayant obtenu le score le plus élevé sera le gagnant de la Coupe du Monde FIAP des Clubs. En cas d'égalité de points parmi les dix premiers clubs, les membres du jury devront réexaminer les participations à égalité et prendre une décision pour les départager.

En plus de la Coupe du Monde, les prix suivants seront décernés :

- au club en deuxième position : médaille d'or FIAP
- au club en troisième position : médaille d'argent FIAP
- au club en quatrième position : médaille de bronze FIAP
- de la 5e à la 10e position : mention honorable FIAP

Chaque auteur du club gagnant de la Coupe du Monde recevra une mention honorable.

À la fin de la compétition, le jury décernera 1 médaille d'or FIAP, 1 médaille d'argent FIAP, 1 médaille de bronze FIAP et 4 mentions honorables, en reconnaissance d'œuvres individuelles d'une qualité exceptionnelle.

Le jury choisira également 3 œuvres, auxquelles il attribuera un prix individuel, en lien avec l'un des 3 thèmes spécifiques qui seront définis chaque année (par exemple : la meilleure photo de paysage, le meilleur portrait, la meilleure photo d'architecture, la meilleure photo de nature, la meilleure photo monochrome, etc.). Une médaille de bronze sera décernée à chacune des 3 photos gagnantes.

À l'exception des mentions honorables décernées aux auteurs du club classé premier, chaque auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix.

7. TÂCHES DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA COUPE DU MONDE APRÈS LE JUGEMENT

Dès que le jugement est terminé, les documents suivants doivent être établis :

- 1) la liste de classement des clubs
- 2) la liste des photographes primés

La feuille des résultats sera signée par les 3 juges (*voir paragraphe 4*)

8. “MAURICE DORIKENS TROPHY”

Le club obtenant le meilleur résultat lors des 3 dernières Coupes du Monde FIAP consécutives se voit décerner le « Trophée Maurice Dorikens ». Le Directeur du Service de la Coupe du Monde est chargé de déterminer le lauréat de ce prix sur la base de la synthèse des résultats des trois années précédentes.

Le mode de calcul est le suivant : chaque club reçoit un certain nombre de points en fonction de son classement :

- 20 points pour la première place
- 12 points pour la deuxième
- 10 points pour la troisième
- 8 points pour la quatrième
- 6 points pour la cinquième
- et ainsi de suite, jusqu'à un point pour la dixième place.
- En cas d'égalité, les clubs reçoivent le même nombre de points.
- Tous les clubs classés au-delà de la dixième place ne reçoivent aucun point.

Les points obtenus sur 3 ans sont calculés pour chaque club, et celui ayant reçu le plus grand nombre de points se voit décerner le « Trophée Maurice Dorikens ».

En cas d'égalité, la priorité est donnée au club ayant obtenu le meilleur résultat lors d'une (ou plusieurs) des 5 Coupes du Monde concernées.

En cas d'égalité parfaite, la différence sera faite en fonction des prix individuels obtenus.

9. EXPOSITION ET PROJECTION

Le club ou le Membre Opérationnel désigné par le Comité Directeur de la FIAP pour organiser la cérémonie de remise des prix doit organiser au moins une projection publique des images des 10 premiers clubs. Si possible, il doit également organiser une exposition de toutes les photos du club gagnant ainsi qu'une sélection des photos des clubs classés de la 2e à la 10e place et des images primées.

L'impression doit être réalisée à partir des fichiers originaux envoyés par les clubs. Les expositions ou projections doivent être organisées dans les meilleures conditions : encadrement des photos, éclairage adéquat, avec les détails des clubs, du pays et de l'auteur, etc.

Les images doivent être présentées club par club.

10. RESPONSABILITÉ DU CLUB OU DU MEMBRE OPÉRATIONNEL QUI SERA DÉSIGNÉ PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA FIAP POUR ORGANISER LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE LA COUPE DU MONDE DES CLUBS

Le club ou le Membre Opérationnel désigné par le Comité Directeur de la FIAP pour organiser la cérémonie de remise des prix devra garantir :

- 1) une cérémonie de remise des prix publique
- 2) une publicité adéquate de la cérémonie de remise des prix
- 3) l'envoi d'invitations à la cérémonie de remise des prix à tous les clubs participants à la Coupe du Monde des Clubs
- 4) l'organisation de la projection et de l'exposition de la Coupe du Monde
- 5) l'organisation d'un apéritif à la fin de la cérémonie de remise des prix
- 6) l'organisation du dîner officiel qui aura lieu après la cérémonie
- 7) le respect du calendrier publié dans les règles de participation

11. CATALOGUE

Un catalogue téléchargeable au format PDF sera créé.

Il inclura :

- a) la liste des œuvres primées
- b) le classement des clubs
- c) la reproduction de toutes les œuvres acceptées des 10 premiers clubs

Le catalogue sera téléchargeable pendant l'exposition ou immédiatement après.

En cas de catalogue papier, la reproduction des œuvres en couleur devra être en couleur. Seule une sélection des œuvres acceptées des 10 premiers clubs sera reproduite dans le catalogue papier (de préférence une photo acceptée par auteur), ainsi que les œuvres primées.

12. FRAIS

Si la FIAP décide d'organiser le jugement en présentiel, la FIAP prendra en charge les frais liés au transport des membres du jury depuis leur lieu de résidence jusqu'au lieu de jugement, ainsi que leurs frais d'hébergement et de repas.

La FIAP versera un maximum de 600 euros, sur présentation de facture, au club ou au Membre Opérationnel désigné par le Comité Directeur de la FIAP pour organiser la cérémonie de remise des prix.

La FIAP fournira gratuitement le Trophée Maurice Dorikens, la Coupe du Monde des Clubs, les médailles FIAP ainsi que les mentions honorables FIAP.

13. RÈGLES DE PARTICIPATION

Les règles de participation seront fournies par le Service de la Coupe du Monde des Clubs de la FIAP au moins 40 jours avant le début du jugement. Elles comprendront tous les détails nécessaires concernant l'événement.

14. DISTINCTIONS FIAP

Les clubs ILFIAP recevront 5 points d'acceptation pour leur simple participation, afin d'obtenir les distinctions Club CAFIAP et CEFIAP.

Les auteurs des photos acceptées dans la Coupe du Monde FIAP des Clubs pourront compter ces acceptations pour les distinctions individuelles FIAP.

15. DROITS D'AUTEUR

En envoyant leurs œuvres à la Coupe du Monde FIAP, les participants (ou leurs parents/tuteurs légaux) déclarent qu'ils sont les auteurs/propriétaires des photos

soumises, que le matériel est leur œuvre originale et que l'utilisation, la reproduction, la distribution et la diffusion de ce matériel par la FIAP ne violeront aucun droit de propriété intellectuelle d'autrui. Les auteurs (ou leurs parents/tuteurs légaux) certifient qu'ils ont obtenu le consentement ou une autorisation de modèle pour chaque personne identifiable dans leurs photos (et, si elles ont moins de 18 ans, signée par leurs parents ou tuteurs légaux) lorsque cela est requis et qu'ils peuvent fournir des copies de ces autorisations sur demande.

En participant à une Coupe du Monde FIAP, les auteurs (ou leurs parents/tuteurs légaux) s'engagent à autoriser la FIAP à utiliser et/ou publier à tout moment, à des fins non commerciales, éducatives, promotionnelles ou de reportage, sans compensation, rémunération, redevance ni tout autre paiement, l'une des photos primées, acceptées ou rejetées de la Coupe du Monde FIAP, toujours accompagnée du nom du photographe. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les sites web, newsletters, réseaux sociaux et autres supports électroniques ou imprimés. Cette autorisation est étendue à tout usage futur envisagé dans le cadre des activités de la FIAP.

16. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats de la Coupe du Monde seront envoyés (uniquement aux clubs participants) par le Service de la Coupe du Monde à la date indiquée dans les règles de participation. Les résultats globaux et ceux des 10 premiers clubs seront ensuite transmis à tous les membres de la FIAP par le Secrétaire Général.

17. CLAUSE FINALE

Tous les cas exceptionnels ou non couverts par le présent règlement seront réglés par décision du Comité Directeur de la FIAP.

Le présent règlement a été publié par le Directeur du Service de la Coupe du Monde pour Clubs.

Ces règlements révisés remplacent tous les règlements précédents et entrent en vigueur en 2024.